

# LOCAL DE STOCKAGE ET ATELIER À L'USAGE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX à Marigny-sur-Yonne



## Localisation

Marigny-sur-Yonne (Nièvre)

## Caractéristiques

**Bâtiment public :** Local technique, atelier  
**Livraison :** 2024  
**Surface :** 110 m<sup>2</sup>  
**Coût total :** 99 761 € HT (VRD compris)



© Julien Baroin

## Réalisation

**Maîtrise d'ouvrage :** Commune de Marigny-sur-Yonne (58)  
**Architecte :** Cabinet BAROIN Julien (58)  
**Scieur :** Établissement Petitrenaud (58)  
**Charpentier :** Établissement Viodé (58)



## Description du projet

La Commune de Marigny-sur-Yonne a lancé en 2022 une réflexion pour réaliser un local de stockage à même d'abriter le mobilier de la salle des fêtes communale, la publication d'un nouveau règlement interdisant désormais le stockage des fournitures dans la salle elle-même. Cette contrainte fut l'occasion de prendre en compte d'autres besoins et le cahier des charges final précise que le local doit pouvoir également abriter tous les véhicules de la commune, ainsi qu'un atelier technique pour les employés communaux. Pour ce faire, les élus ambitionnaient d'utiliser les ressources forestières de la commune.

Construit sur un terrain vierge à proximité des autres bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes), le local est composé d'une charpente traditionnelle en Chêne et d'un bardage bois en Tremble et Douglas. **Les essences utilisées proviennent de la forêt communale** de Marigny-sur-Yonne (à l'exception des Douglas qui ont été prélevés en forêt privée proche) et ont été récoltés conformément à l'aménagement forestier garantissant une gestion multifonctionnelle et durable. Le projet est en partie subventionné par l'État et la Région, le Département ainsi que la Communauté de Communes de Tannay-Brinon-Corbigny.

Cette action bénéficie du concours financier de



# Témoignage

## du maître d'ouvrage

**Guy Vadrot, maire de la commune de Marigny-sur-Yonne :** « Ce projet s'est inscrit dans la continuité d'une tradition affouagère centenaire sur notre commune, dont l'histoire est intimement liée à la forêt et au bois. La construction du local a été réalisée **en majorité avec du bois issu de la forêt communale située à 150 mètres** de là. Ce bâtiment renoue avec une ancienne technique locale car les charpentes étaient souvent réalisées dans le temps avec du Chêne et du Tremble. Il a été conçu pour être durable et multi-usage et répondre aux besoins de la commune et de ses habitants dans le temps long. »

## L'intégration

### du bois local

Une consultation a été lancée dans le cadre de l'appel à projet régional « Projet innovant de construction en bois local » pour un lot approvisionnement bois / charpente / bardage bois / menuiserie. Le cahier des clauses techniques particulières précisait que le charpentier serait titulaire du lot et formerait un groupement avec des prestataires pour le bûcheronnage, le débardage, le sciage et le transport.

Les bois utilisés pour la fabrication de la charpente et d'une partie du bardage proviennent de la forêt communale de Marigny-sur-Yonne, certifiée PEFC. L'Office national des forêts a marqué les bois sur pied conformément au programme des coupes de l'aménagement : 10m<sup>3</sup> de Chêne, 30m<sup>3</sup> de Pin Beyrouth et 35m<sup>3</sup> de Tremble ont ensuite été vendus en gré à gré au titulaire du lot bois pour le compte de la commune.

Les prestations mécanisées d'abattage et de débardage des grumes ont été confiées respectivement à M. Julien Pomponne (ETF à Cervon, 58) et M. Laurent Michon (ETF à Cercy-la-Tour, 58). Pour des raisons techniques (résistance du bois aux intempéries à la suite d'une modification du projet de couverture), les Pins et une partie des Trembles ont dû être remplacés par des Douglas lors de la transformation à la scierie Petitrenaud. Ceux-ci proviennent d'une coupe réalisée en forêt privée à Montceau-le-Comte, située à moins de 2 km de la scierie.



La charpente en Chêne du bâtiment (© Julien Baroin)

Cette action bénéficie du concours financier de





Marquage des tiges de Tremble  
(© Julien Baroin)

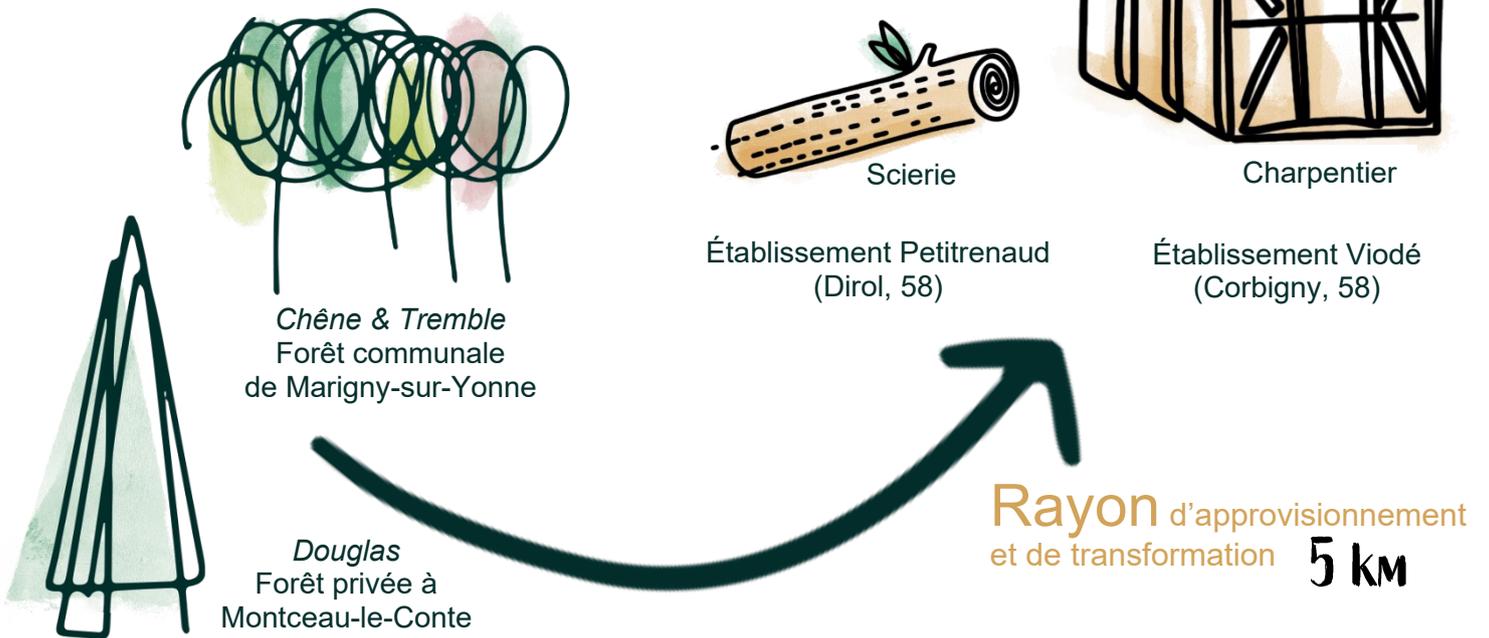


Grumes avec marquage à la peinture  
(© Julien Baroin)



Sciage avec marquage  
(© Julien Baroin)

## Le circuit du bois



## Les chiffres clés

Essences	Chêne, Tremble, Douglas
Volumes de bois	75 m <sup>3</sup> de grumes 34 m <sup>3</sup> de produits finis mis en œuvre dans le projet

Cette action bénéficie du concours financier de



# Indice ART

## Analyse des Retombées Territoriales

Le réseau des Communes forestières a développé cet indice d'analyse des constructions publiques en bois local en partenariat avec l'agence BIOM attitude. Il permet de démontrer que ces initiatives contribuent **au développement économique du territoire** (en confortant des emplois) et **aux politiques énergie-climat** (en stockant du carbone, en substituant le bois local à d'autres matériaux).

## L'exemple du local de stockage de Marigny-sur-Yonne



**0.7 ETP** maintenu sur le territoire pendant un an.  
**68.1 tonnes** d'émission de CO<sub>2</sub> évités par stockage et substitution plus de **94 %** (soit 77 000 €) du montant du lot bois fixés sur le territoire (entreprises, salariés, etc.)



L'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche de filière courte a donc permis de capter sur le territoire près de 42 000 € supplémentaires !

**Pour vous accompagner** dans votre projet de construction publique en bois local



03 81 41 26 44

[bourgognefranche-comte@communesforestieres.org](mailto:bourgognefranche-comte@communesforestieres.org)  
[www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr](http://www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr)

**Pour vous informer** sur les savoir-faire des entreprises locales et l'utilisation des essences locales



03 80 40 34 33  
[info@fibois-bfc.fr](mailto:info@fibois-bfc.fr)

[www.fibois-bfc.fr](http://www.fibois-bfc.fr)

Cette action bénéficie du concours financier de

